

# Sélection d'entrée 2022/2023

## Candidature HORS Parcoursup

### Fiche technique d'admission 2022 - 2023

**Public concerné :**

Les candidats en formation continue qui bénéficient d'un dispositif de financement de la formation (hors apprentis)

-les candidats apprentis s'inscrivent sur Parcoursup-

### Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en septembre ou octobre 2022

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

<p><b>20 janvier au 07 avril 2022</b></p>	<p><b>Modalités :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Je télécharge à partir du 20 janvier sur le site Internet <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a> le dossier d'admission</li> <li>2. Je le renseigne.</li> <li>3. <b>Frais d'étude du dossier de 50 €.</b> A régler sur notre site du 20/01 au 07/04/22. Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS par carte bleue selon la procédure suivante :             <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Etape 1 :</b> S'inscrire en ligne sur notre site Internet : <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a></li> <li><b>Etape 2 :</b> Payer en ligne le montant des frais (50 €) -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.</li> <li><b>Etape 3 :</b> <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.</u></li> </ul> </li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je le renvoie pour le 07 AVRIL 2022 avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante :             <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p><b>INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL</b>  <b>Sélections grande L – formation à préciser</b>  <b>1011 rue du Pont de Lavérune</b>  <b>CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</b></p> <p style="color: red; font-weight: bold;">N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la formation concernée : ASS, ES, EJE, ETS</p> </div> </li> </ul>
<p>Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel le <b>22 avril 2022 – 18h00.</b></p>	

<b>convocation</b>	<b>La date, le lieu et l'heure de convocation à l'épreuve orale d'admission</b> seront mentionnés dans le courrier d'envoi des résultats de l'étude du dossier. Convocation par demi-journée (à 7h30 ou 13h00).
<b>A partir du 22 avril  jusqu'au  27 avril 2022 - 12H00</b>	<b>Frais épreuve orale d'admission : 80 €</b> <b>A régler sur site IRTS du 22 au 27 avril – 12h00</b> (ni chèque, ni espèces). <b>Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS</b> , par carte bleue selon la procédure suivante : <b>Etape 1</b> : S'inscrire en ligne sur le site Internet : <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a> <b>Etape 2</b> : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. <b>Etape 3</b> : <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement</u> <b>→ Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</b>
<b>Les épreuves orales d'admission 2022  Sur les semaines  18 – 19 et 20</b>	Je me présente à <b>l'IRTS de Montpellier</b> à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La convocation,</li> <li>• ma carte d'identité,</li> <li>• mon curriculum vitae,</li> <li>• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée – documents sur papier A4 remis à l'accueil des candidats le jour de l'entretien.</li> </ul> <p><i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants :</i>  - Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien)  - Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien)  - Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien)  <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i></p> <p><b>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation</b>, vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre.</p> <p><i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u>.</i></p>
<b>Le 02 juin 2022 – 18h00</b>	Les résultats sont envoyés par mail <u>aux candidats HORS Parcoursup</u> .
<b>Pour le 30 juin 2022</b>	<b>Je confirme mon inscription</b> en transmettant un justificatif de prise en charge OPCA ou employeur (si non fourni dans le dossier d'inscription).
<b>SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2022</b>	<b>Rentrée des étudiants admis en formation.</b>